

# Allocution de bienvenue

F. HELLWIG,

Membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Je tiens à remercier tout spécialement les représentants de nos États Membres et les Administrations des Mines nationales ainsi que leurs dirigeants. La Haute Autorité se réjouit également de la participation à cette Journée d'Information des Membres du Parlement Européen et, en particulier, des Membres de la Commission de Recherche et Culture, des Membres de la Commission de la Protection Sanitaire et des représentants du Comité Consultatif, et tout spécialement des Membres de sa Commission de Recherche, ainsi que des Membres de l'Organe Permanent pour la Sécurité dans les Mines. De plus, je tiens à saluer les représentants de la Science, Messieurs les Professeurs des Académies des Mines, des Universités et des Ecoles Techniques Supérieures de la Communauté. Je remercie les représentants des Producteurs, les Ingénieurs spécialisés, et les Membres des Instituts de Recherche minière ainsi que les représentants des différents syndicats et des organisations professionnelles. Mes salutations s'adressent ensuite à la presse et finalement à tous les amis et spécialistes qui en dehors de la Communauté, comme la Grande-Bretagne et l'Autriche, ont pris le chemin de Luxembourg.

La Communauté a conféré à la Haute Autorité, par l'Article 55 du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, le mandat d'encourager la recherche technique et économique intéressant la production et le développement de la consommation du charbon et de l'acier, ainsi que la sécurité du travail dans ces industries.

La Haute Autorité, consciente de la tâche que le Traité lui a confiée, a établi différents principes pour mettre à la disposition des pays membres les moyens financiers nécessaires en vue de la réalisation des recherches dans la Communauté ; par la même occasion, elle s'efforce d'améliorer la collaboration entre les différents Instituts de recherches existants et favorise les échanges de vue techniques entre les pays de la Communauté.

Or, le Traité « C.E.C.A. » n'engage pas seulement la Haute Autorité à promouvoir la recherche mais — puisqu'il s'agit dans une très large mesure d'aide provenant des prélèvements dans les pays de la Communauté — à diffuser aussi les résultats ob-

tenus à tous les intéressés dans la Communauté. En tenant compte de ces exigences, la Haute Autorité prévoit ce qui suit :

- Elle convoque des Commissions d'études, dans lesquelles tous les pays charbonniers de la Communauté sont représentés. Ces commissions surveillent et contrôlent l'exécution des projets de recherches et sont amenées à assurer une première diffusion des résultats obtenus.
- En outre, par des publications scientifiques des Instituts de recherches, la Haute Autorité informe le monde spécialisé des travaux qui sont effectués, des nouvelles connaissances acquises et des succès obtenus.
- En plus, elle traite les sujets de recherches sous une forme résumée dans le rapport annuel de la Haute Autorité et elle fait part semestriellement, dans une publication périodique, de l'évolution et des progrès des travaux de recherches et des premiers résultats obtenus.
- Et, finalement, la Haute Autorité permet l'accès au know-how à condition qu'il soit repris dans le contrat de recherche passé avec le bénéficiaire (il y a, par exemple, obligation de donner des licences à des instances intéressées de la Communauté) et elle permet également d'accorder des brevets sous certaines conditions.

Les projets de recherches « charbon » encouragés financièrement par la Haute Autorité se trouvent en conformité avec la tâche confiée par le Traité de la C.E.C.A. Il s'agit de renforcer les conditions de vie et de concurrence de nos industries, d'en améliorer les conditions de travail et d'y accroître la sécurité des travailleurs. Dans le domaine de la recherche charbonnière, 30 projets différents sont en cours, concernant la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Ils s'étendent aux trois grands secteurs : Technique Minière, Valorisation et Utilisation Rationnelle du Charbon. Un des premiers projets de recherches, qui, dans le domaine du charbon, a bénéficié d'un soutien de la Haute Autorité, était l'étude des problèmes particulièrement urgents des dégagements instantanés de gaz dans les mines de houille.

En septembre 1958, la Haute Autorité, en vue de réaliser des recherches sur les dégagements instantanés de gaz dans certains bassins de la Communauté, tant sur le plan de l'économie que sur celui de la sécurité, a mis à la disposition des deux organismes de recherches centraux, le Centre d'Etudes et Recherches des Charbonnages de France, Paris, et l'Institut National de l'Industrie Charbonnière, Liège, une aide financière d'un montant total de 667.000 unités de compte AME auquel en 1962 s'est ajouté respectivement une somme de 374.000 AME pour la continuation des travaux en cours et une somme de 102.000 AME destinée à l'Institut de Recherches des Mines d'Etat Néerlandaises pour la réalisation de travaux dans ce même domaine mais se rapportant au gisement néerlandais.

En juillet 1961, la Haute Autorité a octroyé aux trois Instituts de recherches mentionnés plus haut ainsi qu'au Steinkohlenbergbauverein à Essen une aide financière d'un montant total de 1.228.000 AME pour la réalisation d'une vaste recherche fondamentale communautaire sur « la Présence et le Dégagement de grisou dans les mines de houille ». Sur l'ensemble des engagements pris par la Haute Autorité en date du 31 mai 1963 pour la recherche charbon soit 10,5 millions AME, 25 % ont été réservés aux recherches sur le grisou et les moyens de le combattre. Il faut encore signaler qu'un vaste projet de recherche dans ce domaine, particulièrement sur l'écoulement du grisou dans les massifs houillers, est en cours d'examen.

Les travaux encouragés par la Haute Autorité dans le domaine de la recherche sur le « Gaz de mine » ont atteint un certain stade. Aussi il nous a paru opportun de diffuser les résultats obtenus jusqu'ici. La Haute Autorité s'est donc décidée, en plus des moyens usuels de diffusion des résultats décrits plus haut, d'en informer le public et les milieux intéressés dans le cadre d'une Journée d'Information.

Les Instituts Nationaux de recherches de la Communauté se sont déclarés prêts, en plus des recherches encouragées par la Haute Autorité et afin de compléter notre information, à nous faire part aussi des résultats de recherches effectuées dans ce même domaine avec l'aide de moyens financiers propres de l'industrie charbonnière.

Le sujet de cette Journée d'Information « Le grisou et les moyens de le combattre » est aussi vieux que les houillères elles-mêmes. Le gaz de mine s'est

présenté en même temps que l'exploitation minière. Il apparaît sous diverses concentrations, tantôt élevées, tantôt basses, dans presque tous les gisements houillers de la terre et l'industrie minière depuis toujours s'est trouvée dans l'obligation de s'occuper intimement de ces problèmes.

On attache aujourd'hui une importance particulière et toujours croissante aux problèmes de la maîtrise du grisou. Les faits suivants le prouvent :

- les exploitations dans les houillères se déplacent d'année en année vers des profondeurs toujours plus grandes ;
- l'ampleur des exploitations, la production de charbon par chantier et les avancements journaliers des fronts d'abattage croissent de jour en jour ;
- parallèlement à ces faits, la quantité de gaz provenant de l'abattage du charbon et qui se répand dans les chantiers du fond augmente de plus en plus ;
- la concentration de la production toujours plus poussée groupe le personnel et l'exploitation dans un champ d'activité plus restreint ;
- la concentration des exploitations, la mécanisation et l'électrification des travaux miniers et la multiplication d'équipements très coûteux dans les chantiers d'exploitation constituent un objectif décisif pour une augmentation des rendements et la compétitivité de l'industrie charbonnière. Toutes ces mesures de rationalisation présentent aussi leurs dangers et leurs risques spécifiques.

L'ensemble de ces faits et conditions, leur portée imminente tant sur le plan économique que sur le plan social nous ont amenés à effectuer des recherches méthodiques et systématiques sur le grisou. Il s'agit de connaître les lois qui régissent le dégagement et la présence du grisou et de trouver les moyens de mieux le contrôler. A un tournant de la Technique Minière, le sujet « Grisou » est tout particulièrement bien d'actualité.

Nous espérons que cette Journée d'Information et les connaissances les plus récentes de la science et de la recherche qui seront exposées dans les conférences permettront de faire un sérieux pas en ce qui concerne la connaissance et la maîtrise du gaz de mine. Nous désirons que cette Journée d'Information et les discussions qui suivront portent leurs fruits et profitent à l'industrie charbonnière toute entière. C'est dans ce sentiment que j'ouvre cette Journée en lui souhaitant un plein succès.